



”

Le plan « Ensemble Simplifions 2016-2020 » présente la stratégie de la Wallonie en matière de simplification administrative. Il est le prolongement du contrat d'administration du Service public de Wallonie (SPW) et des contrats de gestion des Organismes d'intérêt public (OIP) wallons. Ce plan est structuré autour de deux lignes de force : l'orientation usager et le développement de services numériques (administration 4.0).

Il ambitionne de renverser les perspectives et de tourner l'administration vers les publics cibles que sont les citoyens, les entreprises, les pouvoirs locaux, le non-marchand et les fonctionnaires, afin de transformer la culture administrative en une culture de « services », intégrés et décloisonnés. Le but : améliorer l'expérience vécue par les usagers dans leurs interactions multiples avec l'administration.

Ce plan propose également, dans la continuité du Plan Marshall 4.0 et du Plan du numérique, de développer fortement l'administration 4.0.

Le plan « Ensemble Simplifions 2016-2020 » est coordonné par le Secrétariat général du Service public de Wallonie (SPW), via son équipe de simplification administrative et d'administration électronique, e-Wallonie-Bruxelles Simplification (eWBS).

LE PLAN ÉTABLIT UNE FEUILLE DE ROUTE SPÉCIFIQUE POUR CHACUN DE SES 5 PUBLICS CIBLES

Ensemble simplifions pour... *les pouvoirs locaux*

Les « **Pouvoirs locaux** » regroupent plusieurs acteurs tels que les communes (262), les provinces (5), les CPAS (262), les intercommunales (quelques 84 actives en Wallonie), les zones de police (72), les régies, les fabriques d'église...soit potentiellement plus de 700 acteurs en Wallonie.

En tant que niveau de pouvoir proche du citoyen, et en contact régulier avec les institutions régionales, les pouvoirs locaux constituent une charnière importante entre l'administration et ses usagers.

À cet égard, ils représentent assurément un public cible spécifique, au centre de différents types d'interactions.

Principaux enjeux

- Le développement de l'administration numérique par une **standardisation** et une **interopérabilité** des différents outils informatiques, en assurant une concertation en amont avec les pouvoirs locaux dans le développement de ceux-ci.
- La **généralisation et l'intégration des données**, procédures et outils informatiques accessibles aux pouvoirs locaux, et la mise en place de moyens pour une réelle autonomie technique.
- La simplification des **procédures** d'introduction, d'étapes et de justification de subsides et la suppression des procédures d'appel à projets pour les subsides.
- Une **législation parcimonieuse** œuvrant dans un but constant de simplification administrative (tant envers le citoyen qu'envers les autres niveaux de pouvoir).
- La **transposition a minima des directives européennes**, c'est-à-dire en évitant d'ajouter aux exigences européennes des exigences fédérales ou wallonnes.
- La poursuite de l'allègement et de l'harmonisation des **règles de tutelle** (CPAS ; intercommunales).

Principales priorités identifiées

SIMPLIFIER ET DÉMATÉRIALISER

- Mettre en place un **guichet unique et intégré** avec une porte d'entrée unique afin de faciliter la soumission des dossiers par exemple en termes de marchés subsidiés, fournir un accès direct aux aides et simplifier les interactions entre les pouvoirs locaux et l'administration (accès aisé, lisibilité, multicanal, unicité et cohérence de contenu, expérience utilisateur et orientation usager).
- Proposer un **catalogue multicanal des services publics en ligne** via un guichet unique ouvert et distribué. Ce projet s'appuiera, également, sur le projet cadastre des subsides des pouvoirs locaux de la DGO5 et sur deux projets transversaux structurants du plan « Ensemble Simplifions » (l'Espace personnel et le catalogue des démarches).
- Rationnaliser, simplifier et optimiser le processus de subsides via notamment une analyse du **processus « autoriser et contrôler les subsides** aux pouvoirs locaux ».
- Poursuivre la **dématérialisation des formulaires** à destination des pouvoirs locaux.
- Poursuivre le processus de dématérialisation des **permis d'urbanisme et permis unique en concertation avec les pouvoirs locaux**.

INTENSIFIER L'ÉCHANGE DE DONNÉES

Mettre en place une **Banque de données issues de sources authentiques des données pouvoirs locaux** (Cadastre des mandataires, Sources authentiques des données financières).



Parmi les nombreux projets de simplification envisagés dans le Plan, voici déjà quelques exemples de réalisations concrètes pour 2016.

- 1 La commune qui souhaite effectuer des travaux dans le cadre du « **Fonds régional pour les investissements communaux (FRIC)** » peut introduire son dossier électroniquement via un guichet unique centralisé. Les avantages offerts par cette dématérialisation sont un gain de temps et une diminution du volume de papier, ou encore le fait de procéder à un envoi unique.
- 2 Qu'il s'agisse de l'installation d'une citerne à mazout, d'un restaurant, ou encore d'un élevage bovin... les déclarations de permis d'environnement pour les établissements de classe 3 sont déjà introduites de manière électronique depuis janvier 2015. En 2016, les communes disposant des outils nécessaires pourront récupérer automatiquement l'ensemble des informations au sein de leur application informatique. Les quelque 10.000 dossiers annuels bénéficieront donc de nombreux avantages, dont un temps de traitement de dossier plus court et l'absence d'erreurs de réencodage.
- 3 L'administration améliore la transparence vis-à-vis des intercommunales souhaitant obtenir un subside en matière de gestion des déchets. L'information sur la manière dont ces subsides sont calculés et attribués a été retravaillée pour clarifier la situation et accélérer le traitement des demandes.
- 4 Pour 506 administrations locales, la mise à disposition d'un outil informatique permettant notamment de générer des tableaux de bord prospectifs dans le cadre du plan « e-Comptes » permettra une économie annuelle d'environ 2.500 jours/homme de travail manuel de collecte.